



SAPEURS-POMPIERS
du BAS-RHIN

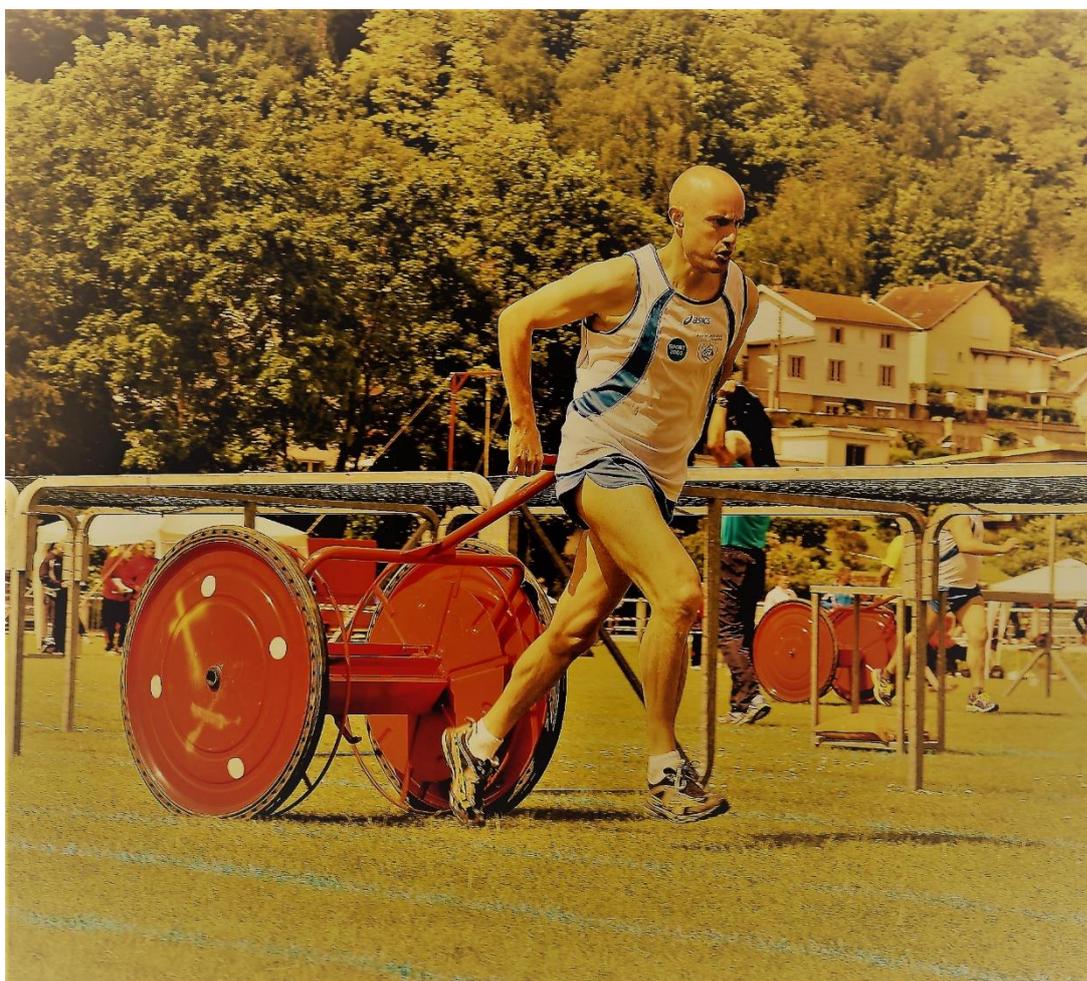


UNION DÉPARTEMENTALE
SAPEURS-POMPIERS
DU BAS-RHIN



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE
des JEUNES SAPEURS-POMPIERS

FINALE DÉPARTEMENTALE DU BAS-RHIN PARCOURS SPORTIF DES SAPEURS-POMPIERS & ÉPREUVES ATHLÉTIQUES



SAMEDI 09 AVRIL 2022
COMPLEXE SPORTIF RÉMY HUCKEL

Rue du stade
67170 BRUMATH



Présentation : un grand rendez-vous sportif.....p 3

Programme de la compétition p 4, 5, 6

Règlement de la compétitionp 7, 8

Autorisation parentale d’hospitalisation ou d’opérationp 9



Un grand rendez-vous sportif !

Les sapeurs-pompiers et les JSP du Bas-Rhin s'affronteront autour de 6 disciplines sur le nouveau complexe sportif Rémy Huckel rue du Stade à Brumath **samedi 09 avril 2022**. Le vainqueur de chaque épreuve athlétique et les cinq premiers au PSSP seront qualifiés pour participer à la **finale régionale à Colmar (68) le 14 mai 2022**.

Le grand rendez-vous de l'année sera la **finale nationale à Évreux (22) le 18 juin 2022**.

La finale départementale est ouverte à tous les sapeurs-pompiers ainsi qu'à tous les JSP sans qualification requise au sein de leur arrondissement.

PROGRAMME

Chambre d'appel à	Début lancer de poids	
14h00	14h15	Minimes filles 3kg Cadettes 3kg
14h30	14h45	Minimes garçons 4kg Juniors filles 4kg
15h00	15h15	Vétérans femmes 4kg Séniors femmes 4kg
15h30	15h45	Cadets 5kg
15h45	16h00	Juniors garçons 6kg
16h15	16h30	Vétérans hommes 7.260kg Séniors hommes 7.260kg

Chambre d'appel à	Début Saut en hauteur	
14h00	14h15	Minimes filles Cadettes
14h45	15h00	Minimes garçons Juniors filles
15h30	15h45	Vétérans femmes Séniors femmes
16h15	16h30	Cadets Vétérans hommes
16h15	16h30	Juniors garçons Séniors hommes

Chambre d'appel à	Début grimper de corde Déplacement au CIS Brumath à 15h10	
15h00	15h20	Minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans



Chambre d'appel à	Début ½ finales Vitesse	
14h00	14h15	Minimes filles 80 m
14h05	14h20	Minimes garçons 80m
14h10	14h25	Cadettes 100 m
14h15	14h30	Cadets 100 m
14h20	14h35	Juniors filles 100 m
14h25	14h40	Juniors garçons 100 m
14h30	14h45	Vétérans femmes 100 m
14h35	14h50	Vétérans hommes 100 m
14h40	14h55	Séniors femmes 100 m
14h45	15h00	Séniors hommes 100 m
Chambre d'appel à	Début Finales Vitesse	
16h30	16h45	Minimes filles 80 m
16h35	16h50	Minimes garçons 80m
16h40	16h55	Cadettes 100 m
16h45	17h00	Cadets 100 m
16h50	17h05	Juniors filles 100 m
16h55	17h10	Juniors garçons 100 m
17h00	17h15	Vétérans femmes 100 m
17h05	17h20	Vétérans hommes 100 m
17h10	17h25	Séniors femmes 100 m
17h15	17h30	Séniors hommes 100 m

Chambre d'appel à	Début du Demi-Fond	
14h50	15h05	Minimes filles 500 m
15h00	15h15	Minimes garçons 500 m
15h10	15h25	Cadettes 800 m
15h20	15h35	Cadets 800 m
15h30	15h45	Juniors filles 1000 m
15h40	15h55	Juniors garçons 1000 m
15h50	16h05	Vétérans femmes 1000 m
16h00	16h15	Vétérans hommes 1000 m
16h10	16h25	Séniors femmes 1000 m
16h20	16h35	Séniors hommes 1000 m





Chambre d'appel à	Début du Parcours Sportif	
14h00	14h15	Minimes filles
14h30	14h45	Minimes garçons
15h00	15h15	Cadettes
15h20	15h35	Cadets
15h40	15h55	Juniors filles
16h00	16h15	Vétérans femmes
		Séniors femmes
16h20	16h35	Juniors garçons
16h40	16h55	Vétérans hommes
		Séniors hommes

18h00

Relais 4 x 400 mètres par équipe, mixte possible, toutes catégories
Inscriptions uniquement sur place le jour de la compétition

18H20

Proclamation des résultats – verre de l'amitié





RÈGLEMENT

Article 1 : Organisation

La compétition est placée sous la responsabilité de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Bas-Rhin. Cette épreuve est organisée par l'UDSP 67, l'ADJSP 67 et le SIS 67. **L'organisation se réserve le droit de modifier les horaires.**

Article 2 : Lieu

Complexe sportif Rémy Huckel
5 rue du stade 67170 BRUMATH

Article 3 : Épreuves

- Parcours sportif des sapeurs-pompiers
- Athlétisme : Saut en Hauteur - Lancer de Poids - Grimper de corde - Vitesse (80 et 100 mètres en fonction de la catégorie d'âge) - Demi-fond (500, 800 et 1000 mètres en fonction de la catégorie d'âge)

Article 4 : Catégories

Catégories et année de naissance (Règlement et catégories de la FFA)

- Minimes H - F (2007-2008)
- Cadets H – F (2005-2006)
- Juniors H – F (2003-2004)
- Seniors H - F (1983-2002)
- Vétérans H - F (1982 et Avant)

Article 5 : Participation

Les épreuves sont ouvertes à :

- Tous les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires en activités de service et régulièrement inscrits sur les registres d'un centre de secours depuis le 1^{er} janvier de l'année de l'épreuve.
- Tous les jeunes sapeurs-pompiers régulièrement encadrés et inscrits, au 1^{er} Janvier de l'année de l'épreuve à l'ADJSP 67. Les JSP pourront courir uniquement dans les catégories minimes, cadets ou juniors en fonction de leur âge.

Chaque concurrent ne pourra participer qu'à une seule épreuve athlétique ou au PSSP.

Les sapeurs-pompiers volontaires ayant moins de 18 ans le jour de la compétition doivent obligatoirement remplir l'autorisation parentale d'hospitalisation ou d'opération ci-joint (page 9). Les JSP ne doivent pas remplir cette autorisation car déjà faite auprès de l'ADJSP67 en début de saison.



Article 6 : Jury

Le jury qui a qualité de régler les cas litigieux et dont les décisions sont sans appel, sera présidé par Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant.

Article 7 : Réclamation

En cas de contestation, il sera fait en application de l'arrêté du 26 octobre 1949 du Ministère de l'intérieur et du Ministère de l'Éducation nationale, en ce qui concerne l'épreuve du PSSP, du règlement de la Fédération Française d'Athlétisme en ce qui concerne les épreuves athlétiques, à l'exception du grimper de corde qui fait l'objet d'un règlement spécifique. (fascicule n°12 du schéma national de formation relatif aux compétitions sportives, note d'information n°1200 du 13 juillet 1994)

Article 8 : Qualification

Seront qualifiés à la finale régionale les premiers de chaque catégorie aux épreuves athlétiques et les cinq premiers de chaque catégorie au PSSP. Le cinquième de chaque catégorie au PSSP sera le remplaçant et ainsi susceptible de concourir sur n'importe quelle épreuve à la finale régionale.

Finale régionale à Colmar (68) le 14 mai 2022

Finale nationale à Évreux (22) le 18 juin 2022

Article 9 : Récompenses

Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés. (parcours, saut en hauteur, lancer de poids, grimper de corde, vitesse (80, et 100m), demi-fond (500, 800, et 1000m). Sans oublier le challenge de la qualité pour l'équipe la plus nombreuse et l'équipe remportant le relais 4 X 100m.

Article 10 : pièce d'identité

Carte d'identité obligatoire au passage dans la chambre d'appel. Le jour de la compétition, merci de vous munir d'une pièce d'identité en cours de validité :

- carte d'identité nationale
- permis de conduire
- passeport

Article 11 : Tenue

Une tenue de sport correcte est exigée celons les prescriptions du fascicule n°12 du schéma national de formation relatif aux compétitions sportives, note d'information n°1200 du 13 juillet 1994.

Article 11 : Inscriptions

Les inscriptions sont possibles jusqu'au 6 avril 2022 et uniquement sur le site internet du SIS 67. Aucune inscription ne sera prise sur place.



FINALE DÉPARTEMENTALE DU BAS-RHIN PARCOURS SPORTIF DES SAPEURS-POMPIERS & ÉPREUVES ATHLÉTIQUES

AUTORISATION PARENTALE D'HOSPITALISATION ET D'OPÉRATION

Pour les concurrents(es) SPV âgé(e)s de moins de 18 ans à la date de la compétition

Je soussigné(e) Madame*, Monsieur*

Père*, Mère*, Tuteur* de l'enfant cité (e) ci-dessous

Nom : Prénom :

Né (e) le :

Autorise les organisateurs et accompagnateurs à prendre toutes les dispositions y compris l'hospitalisation et le cas échéant l'intervention chirurgicale visant à préserver la santé de l'enfant mineur désigné ci-dessus en cas d'accident au cours du déplacement ou de la compétition et, éventuellement, à signer l'autorisation de sortie de l'hôpital.

Je pourrais être joint(e) au :

Numéro de téléphone : Numéro de portable :

Fait à.....le / /

Signature du représentant légal

(* Rayer les mentions inutiles)